

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 FEVRIER 2026

**Présidente de séance** : Madame Christiane Martin

**Présents** : Mesdames Christiane Martin, Stéphane Brochard, Danielle Hérissé, Nadège Carreau, Stéphanie Pinier, Katia Jacquin et Messieurs Stéphane Péan, Jean-Luc Lanos et Nicolas Legear.

**Excusés** : Madame Elodie Leffray donne procuration à Madame Katia Jacquin

Monsieur Laurent Blossier donne procuration à Monsieur Pascal Jacques

**Secrétaire de séance** : Madame Nadège Carreau

Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 10 Décembre 2025 : approuvé à l'unanimité

### **COMMUNE**

**Délibération pour vote des subventions 2026 :**

Certaines associations n'ont pas transmis le CERFA afin de demander une subvention afin de réaliser leurs projets.

Le montant total demandé est de 14 384.99€. Après discussion entre les élus, le montant total accordé est de 10 785€.

Vote : 11 Pour et 1 Abstention.

**Délibération pour fixer le coût 2026 d'un élève en Maternelle et en Primaire**

107 élèves présents à l'école de Requeil dont 7 primaires et 3 maternelles de Château l'Hermitage.

Madame Danielle Hérissé a transmis, à l'ensemble de l'assemblée, les dépenses générales s'élevant à 69 718 €, les dépenses spécifiques aux primaires (piscine + transport) s'élevant à 2 565 €, les dépenses spécifiques aux maternelles (femmes de service) s'élevant à 42 763 €, ce qui fait un coût par élève pour les primaires : 694,32 € et pour les maternelles : 1 561,43€.

Vote à l'unanimité

**Bilan cantine : Prix de revient d'un repas**

Le total des dépenses s'élève à 130 535 €, ce qui représente un coût par enfant à 9.51 €.

Le prix du repas payé par les familles : 3.70 € (de janvier à juillet 2025) et 3.75 € (de septembre à décembre 2025).

Le déficit par élève s'élève à 5.81 € (de janvier à juillet 2025) et à 5.76 € (de septembre à décembre 2025).

Vote à l'unanimité

**Délibération pour revalorisation des indemnités de fonction des Elus**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 porte création d'un statut de l'élu local et augmente les indemnités de fonction des élus.

Propositions : pour le Maire : 55,7 % de l'indice brut terminal, pour les Adjointes : 18,35 % et pour le Conseiller municipal ayant une délégation de fonction : 6 % ; revalorisations applicables du 21 février 2026 jusqu'à la fin du mandat actuel.

Vote à l'unanimité

Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Assainissement (sous réserve du C.F.U. définitif)

La section d'exploitation laisse apparaître un excédent de 50 451.11 € et la section d'investissement un excédent de 14 060.56 €.

Madame Christiane Martin, qui ne prend pas part au vote, quitte la salle.

Vote à l'unanimité.

Vote du Budget 2026 du budget Assainissement

Le montant prévisionnel de 2026 s'équilibre en section d'exploitation à 124 247 € et en investissement à 65 208 €.

Vote à l'unanimité

Délibération pour accepter un don de l'association UBFT (Union des Blessés de la Face et de la Tête)

Madame le Maire informe que, dans le cadre de la restauration du Monument aux Morts (nettoyage complet, rechampissage de l'ensemble des lettres et fabrication d'une nouvelle plaque), l'association UBFT accorde à la commune un don de 2 200 € correspondant à l'ensemble des travaux ; travaux réalisés par Mr Delfolie.

Vote à l'unanimité

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Délibération pour transfert du siège social

Transfert du siège social de la Communauté de Communes Sud Sarthe à Vaas – Loirecopark I

Vote à l'unanimité

Délibération pour délégation partielle de compétence de la CDC à la région Pays de la Loire pour le transport à la demande

Afin de permettre à la Région Pays de la Loire de mettre en œuvre un service complet de transport à la demande sur le territoire de la CDC, prenant en compte à la fois les trajets entrants et sortants, mais aussi les trajets internes, le Conseil Municipal donne son accord au principe de délégation partielle de compétence de la CDC à la Région.

Vote à l'unanimité

Délibération pour transfert partiel de la compétence relative à la production d'énergie renouvelable à la CDC

La CDC souhaite accroître son intervention en matière de production d'énergie renouvelable, notamment en facilitant l'émergence de projets d'autoconsommation collective. Puis, dans un second temps, le PETR envisage de constituer une société d'économie mixte (SEM) afin de pouvoir assurer le portage des projets de production d'énergie renouvelable.

Vote à l'unanimité

## Délibération pour modification des statuts de la CDC

Au vu des 3 délibérations précédentes, la modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Sarthe doit être approuvée.

Vote à l'unanimité

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Carnaval : samedi 21 février à 14 heures 30
- Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le 28 février à 9 heures 15.

La séance est levée à 20 heures 45.

**Le Maire**

**Christiane MARTIN**

**La Secrétaire de séance**

**Nadège CARREAU**